



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

**CONTRAT DE MAINTENANCE
PRÉVENTIVE ET CURATIVE**

**DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE AU
NIVEAU DU SECRETARIAT GENERAL ET DU
SIEGE DE LA COMMISSION ELECTORALE
INDEPENDANTE A ABIDJAN.**

COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE (C.E.I)

**Budget de Fonctionnement courant
Sous rubrique : 614300**

UNIVELECT SAS

SOMMAIRE

PRESENTATION DES PARTIES	2
EXPOSE PREALABLE.....	2
Article 1 : Objet.....	3
Article 2 : Description des équipements à maintenir	3
Article 3 : Description des prestations à réaliser.....	3
3.1. Phase de démarrage ou de préexploitation.....	3
3.2. La maintenance préventive	3
3.3. La maintenance curative	3
3.4. Conditions d'exécution des prestations	3
Article 4 : Exclusions et travaux supplémentaires	4
Article 5 : Obligations des Parties	4
5.1 Obligations du Prestataire	4
5.2 Obligations du Client	5
Article 6 : Préservation de l'environnement et traitement des déchets.....	5
Article 7 : Rémunération et conditions financières	5
Article 8 : Responsabilité	6
Article 9 : Garanties	6
Article 10 : Force majeure	6
Article 11 : Dispositions diverses.....	6
Article 12 : Durée - Résiliation	7
Article 13 : Règlement des litiges.....	7
Article 14 : Droits d'enregistrement.....	7
ANNEXE 1 : ETAT DES BIENS ET EQUIPEMENTS PRIS EN CHARGE	8
ANNEXE 2 : DESCRIPTIF DETAILLE DES OPERATIONS PREVENTIVES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	14
ANNEXE 3 : FACTURATION DES MAINTENANCES TRIMESTRIELLES	15
ANNEXE 4 : POLICES D'ASSURANCES (Responsabilité Civile et Multirisque Professionnelle).....	16
ANNEXE 5 : CONTACTS CENTRE DE RELATION CLIENT	18

P

**CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS ET
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE NIVEAU DU SECRETARIAT GENERAL ET DU
SIEGE DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE A ABIDJAN**

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La société **Univers Electricité et Climatisation** dite **UNIVELECT**, SAS au capital de 100.000.000 FCFA, dont le siège social est à Abidjan-Zone 4C, 681 Avenue Abdoulaye Sawadogo, 11 BP 2943 Abidjan 11 ; Registre de commerce N° CI-ABJ-01-2010-B13-07086 ; Compte Contribuable N° 1100418 F, Centre des Moyennes Entreprises; Tél : + 225 27 21 28 00 41 Fax : 27 21 26 93 20 ; e-mail : info@univelect.com, site web : www.univelect.com; représentée par **Monsieur BEHIBRO KOUASSI-KAN FERDINAND**, agissant en sa qualité de Directeur Général, ayant élu domicile aux fins des présentes au siège de la société ;
Ci-après dénommée « **Le Prestataire** » ;

ET

La COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE, créée par la loi 2001-634 du 9 Octobre 2001 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante telle que modifiée par les lois n° 2004 - 642 du 14 Décembre 2004, 2014-335 du 18 juin 2014, n°2014-664 du 03 novembre 2014 et 2019-708 du 05 août 2019, par l'ordonnance n°2020-306 du 04 mars 2020, telle que ratifiée par la loi n° 2020-492 du 29 mai 2020 et par la loi n° 2022-886 du 23 novembre 2022, ayant son siège au Boulevard LATRILLE, route du zoo, Résidence ANGOUA Koffi, 08 BP 2648 Abidjan 08, Téléphone : 27 22 40 09 90 – 27 22 52 89 89, Fax : 27 22 40 09 92 ; représentée par Monsieur COULIBALY- KUIBIERT Ibrahime, son Président, dûment habilité à signer les présentes,

Ci-après dénommée le « **Client** ».

La société **UNIVELECT S.A.S** et **LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE** sont, ci-après, désignées ensemble « **les Parties** » ou séparément « **la Partie** ».

II A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société **UNIVELECT S.A.S** est spécialisée dans la fourniture d'équipements et les travaux dans les domaines de l'électricité, la climatisation, les alimentations de secours et la plomberie en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

Pour les besoins d'entretien et de maintenance de ses installations et équipements de plomberie, le Client a décidé de s'offrir les services de la Société **UNIVELECT S.A.S**. Etant convenu que le présent contrat s'entend « **Main d'œuvre et Déplacement** » seuls, à l'exclusion de toute fourniture de pièces de rechanges.

Les Parties se sont donc rapprochées, afin d'apprécier les conditions suivant lesquelles elles pourraient s'accorder.

II A ETE CONVENU CE QUI SUIIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet

Le présent contrat vise à définir les conditions et modalités de réalisation des travaux de maintenance préventive et curative, par **UNIVELECT S.A.S**, des installations de plomberie au niveau du **Secrétariat Général et du Siège de la Commission Electorale Indépendante** à Abidjan.

Article 2 : Description des équipements à maintenir

Les installations de plomberie objets du présent contrat sont consignées dans un état descriptif détaillé en annexe (Annexe 1).

Article 3 : Description des prestations à réaliser

3.1. Phase de démarrage ou de préexploitation

Les parties conviennent de l'observation d'une phase de démarrage d'une durée suffisante, pour :

- mettre en place l'organisation administrative et technique de leur collaboration ;
- réaliser l'inventaire-diagnostic et l'état des lieux exhaustif des installations et équipements pris en charge ;
- procéder aux corrections et remises en état éventuelles ;
- renseigner les bases GMAO.

3.2. La maintenance préventive

La maintenance préventive vise à détecter et à prévenir les anomalies et dysfonctionnements des composantes et circuits des équipements. Ils impliquent :

- des opérations périodiques de contrôle, nettoyage, mesure, vérification, et serrage des différents composants et circuits ;
- des opérations régulières d'inspection des conditions générales de fonctionnement des équipements ;
- le remplacement des consommables et pièces accusant une usure normale d'utilisation susceptible de perturber le fonctionnement des équipements ;
- les tests d'essais.

Un descriptif détaillé des opérations d'entretien à réaliser par domaine lors des visites de maintenance préventive est annexé au présent contrat (Annexe 2).

3.3. La maintenance curative

La maintenance curative vise à effectuer les dépannages, réparations ou changements de tous les circuits et composantes jugés défectueux par le Prestataire, causant ou susceptibles de causer des pannes générales ou partielles des équipements pris en charge.

3.4. Conditions d'exécution des prestations

Visites et interventions de maintenance. Les interventions d'entretien et de maintenance préventive supposent une (01) visite par mois, soit douze (12) visites par an suivant le planning établi d'un commun accord par les parties.

Les interventions de maintenance curative se feront à tout moment sur simple appel des services compétents du Client commis à cet effet. **Le Centre de Relation Client (CRC) du Prestataire est à ce titre joignable au +225 25 210 18 710** ou par notification écrite à l'adresse relationclient@univelect.com. Le Prestataire s'engage, en dehors de ses heures ouvrées, à intervenir dans un délai maximum de trois (03) heures après la demande d'intervention.

Sauf urgence signalée, les travaux de maintenance seront exécutés les jours ouvrables, pendant les horaires de travail du Client.

Le prestataire appréciera seul, l'opportunité de recomposer ou d'étoffer son équipe d'intervention selon qu'il le jugera nécessaire en fonction de la charge de travail ou de la complexité des travaux.

Essais et tests. Chaque intervention de maintenance doit inclure des tests et essais des équipements dans les conditions convenues par les parties.

Justification des travaux. Chaque intervention de maintenance doit se dérouler en présence d'un représentant du Client et faire l'objet d'un bon de suivi et intervention, tenant lieu de justificatif des travaux, établi en deux (02) exemplaires datés et signés par les parties, chacune conservant un exemplaire. Le compte rendu doit mentionner, notamment :

- les dates de l'intervention (la demande, la durée et la fin de l'intervention) ;
- les noms, prénoms, fonctions et coordonnées des agents de maintenance du Prestataire et du responsable du Client chargé du suivi des travaux ;
- la nature (préventive ou curative) et le descriptif de l'intervention ;
- les pièces maintenues ou dépannées ;
- les recommandations pour une utilisation performante des biens maintenus ;
- les observations du Client.

Consommables. Tous les consommables à utiliser dans le cadre du présent contrat sont à la charge exclusive du Client et feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Pièces de rechange. Tout remplacement d'une quelconque pièce d'un équipement jugée défectueuse du fait de l'usure normale ou autrement par le Prestataire, est subordonné à l'autorisation préalable du Client, par bon de commande ou validation de devis.

Les Parties conviennent expressément que l'achat des pièces de rechange est à la charge du Client.

Toutefois, sont à la charge du Prestataire et incluses par conséquent dans le montant forfaitaire du contrat les mécanismes de chasse d'eau des WC et leurs accessoires d'installation.

Article 4 : Exclusions et travaux supplémentaires

Sont exclus des prestations de maintenance prévus au présent Contrat et feront l'objet d'une facturation supplémentaire :

- la fourniture des pièces de rechange autres que celles mises à la charge du Prestataire ;
- les travaux de maintenance évolutive visant à améliorer le fonctionnement, optimiser la performance ou assurer la mise aux normes des équipements ;
- toute autre opération de maintenance non expressément prévue par le présent contrat.

Ces travaux ne pourront en aucun cas être engagés sans ordre écrit et signé par les services compétents du Client.

Article 5 : Obligations des Parties

5.1 Obligations du Prestataire

Outre les obligations prévues par le présent contrat, le Prestataire s'engage à :

- faire exécuter les travaux d'entretien et de maintenance par du personnel qualifié et professionnel, en utilisant les outils adaptés et travaillant selon les règles de l'art ;
- conseiller et orienter le client sur les évolutions techniques et technologiques ;
- respecter les consignes d'hygiène et de sécurité données par le Client et veiller à ne pas mettre en danger son personnel et les usagers des locaux ;

- garantir le secret professionnel et la non divulgation des informations de toutes sortes, concernant directement ou indirectement l'entreprise du client dont il aurait pu prendre connaissance au cours de sa mission. UNIVELECT fera une large diffusion de cette clause auprès de son personnel ;
- souscrire à une police d'assurances en vue de couvrir sa responsabilité pour des dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens en raison de ses travaux.

5.2 Obligations du Client

Outre les obligations prévues par le présent contrat, le Client s'engage à :

- permettre au Prestataire le libre accès aux installations et équipements en toute sécurité et à autoriser les tests et essais durant un temps suffisant pour la bonne exécution des travaux d'entretien et de maintenance et ce, durant les heures ouvrables ;
- maintenir, à ses frais, les équipements et les installations afférentes en conformité avec les prescriptions d'hygiène et de sécurité édictées par la réglementation en vigueur ;
- appliquer scrupuleusement les indications et recommandations données par les agents d'entretien et de maintenance ;
- ne laisser l'accès aux équipements qu'aux seuls personnels et préposés du Prestataire et représentants du Client dûment habilités à superviser les travaux d'entretien et de maintenance ;
- ne faire intervenir aucun autre Prestataire pour la maintenance, le dépannage et la réparation des équipements ou de toute autre installation dont la manipulation pourrait influencer le bon déroulement des travaux ;
- payer à l'échéance convenue la rémunération due au Prestataire.

Article 6 : Préservation de l'environnement et traitement des déchets

Les parties s'engagent, dans le cadre du présent contrat, à préserver au mieux l'environnement en œuvrant à la réduction de la production des déchets et à leur mise en filière de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Les parties conviennent toutefois que la prise en charge et le traitement des déchets incombent au prestataire.

A ce titre, ce dernier s'engage à rapporter au Client, la preuve de leur destruction effective selon les prescriptions légales et réglementaires en vigueur, en lui produisant une attestation de destruction et un rapport de destruction du CIAPOL.

Article 7 : Rémunération et conditions financières

Les travaux d'entretien et de maintenance seront rémunérés à un prix forfaitaire trimestriel hors taxe de **un million cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux (1.059.322) FCFA**, soit **un million deux cent cinquante mille (1.250.000) FCFA** toutes taxes comprises (Voir annexe 3), payable dès réception du rapport et de la facture trimestrielle.

Le prix forfaitaire annuel hors taxe des maintenances s'élève donc à **quatre million deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (4.237.288) FCFA** soit **cinq millions (5.000.000) FCFA** toutes taxes comprises.

Ce coût est révisable d'accord parties en tenant compte de données objectives appréciées par les Parties.

Sont exclus du présent montant les coûts des corrections et remises en état à opérer au cours de la phase de préexploitation, ainsi que ceux des pièces de rechange et consommable, qui sont à la charge

9

exclusive du Client. Les pièces de rechange et les consommables, seront facturés aux coûts du marché, majorés le cas échéant des taxes, frais de déplacement et autres prestations supplémentaires.

Article 8 : Responsabilité

Le Prestataire répond, sauf cas de force majeure, des dommages causés aux installations et équipements par son personnel et ses préposés dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Néanmoins, la responsabilité du Prestataire sera réduite lorsque le Client aura contribué de quelque manière que ce soit à la commission de la faute, notamment lorsqu'il aura été autorisé par le Client à effectuer les travaux après que celui-ci ait été informé des risques encourus.

En tout état de cause, les dommages et intérêts à la charge de l'une ou l'autre des Parties ne pourront être supérieurs au montant annuel du présent contrat. En aucun cas, le Prestataire n'est responsable des dommages indirects tels que préjudice, trouble commercial quelconque ou perte financière de production, d'exploitation, de marché, de Clientèle, de bénéfices ou d'image de marque qui pourraient résulter de l'exécution du contrat.

Article 9 : Garanties

Le Prestataire garantit, pendant (12) mois le bon fonctionnement des pièces de rechange et consommables fournis par ses soins, et s'engage à réparer tout dysfonctionnement ou toute panne qui surviendrait pendant la période couverte par la présente garantie, et le cas échéant à les remplacer par des pièces de rechange et consommables similaires ou offrant les mêmes qualités et spécifications techniques.

La maintenance et la garantie objet du présent contrat ne concernent exclusivement que les pièces de rechange et consommables acquis à l'état neuf et s'appliquent aux pièces détachées et consommables, qui seront remplacées pendant la période couvrant la garantie si l'avarie n'est pas la conséquence d'une **mauvaise utilisation**.

Article 10 : Force majeure

Au cas où surviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations affectées par la force majeure seront automatiquement différées d'une durée égale au retard résultant de la survenance de la force majeure, étant entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la Partie empêchée. Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 11 : Dispositions diverses

Avenants. Le présent contrat ne peut faire l'objet de modification que par des avenants écrits et signés conformément à la législation en vigueur. La Partie qui entend modifier les dispositions du présent contrat devra en aviser l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins un (01) mois avant.

Cession – sous-traitance. L'exécution des travaux d'entretien et de maintenance objet du présent contrat ne peut faire l'objet de cession, délégation, sous-traitance ou de cotraitance, même partielle qu'avec l'accord exprès du Client.

Intégralité de l'accord. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne son objet. Il ne saurait être amendé, être modifié, faire l'objet de renonciations, être expliqué, faire l'objet d'ajouts, être élargi ou changé de quelque façon que ce soit, sauf sous forme

écrite avec l'autorisation préalable des parties et la signature de personnes autorisées à signer une telle modification ou un tel amendement par un membre du personnel agréé.

Titres et exposé préalable. Les titres utilisés dans le présent Contrat n'ont qu'une valeur classificatoire et ne peuvent pas être employés pour interpréter ou expliquer le présent Contrat. Il est expressément convenu, entre les Parties, que l'exposé préalable ci-dessus et les Annexes ci-jointes ont la même valeur juridique que les clauses du Contrat, dont ils font partie intégrante.

Article 12 : Durée - Résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (01) an à compter du 1^{er} janvier 2026. Il expire le 31 décembre 2026.

Le présent Contrat pourra être résilié, en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, de ses obligations contractuelles, sans préjudice de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet un (01) mois après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à exécuter son obligation contractuelle, restée infructueuse, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre au porteur contre décharge.

En l'absence de toute faute, les Parties peuvent décider d'un commun accord de la résiliation anticipée du présent Contrat. La Partie qui prend l'initiative de la résiliation anticipée en informe l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne prendra effet que dans un délai d'un (1) mois suivant l'accord de l'autre Partie.

Article 13 : Règlement des litiges

Les Parties conviennent de soumettre tout litige survenant entre elles à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de l'extinction du contrat et de ses suites à un règlement amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai d'un (01) mois à compter de la demande de règlement amiable adressée par la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre au porteur contre décharge à l'autre Partie, tous litiges découlant du contrat et de ses suites seront soumis à la juridiction compétente.

Article 14 : Droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement du présent contrat sont à la charge du prestataire.

Fait à Abidjan, le 02 JAN. 2026

En quatre (4) exemplaires originaux

POUR UNIVELECT S.A.S
LE DIRECTEUR GENERAL



M. Ferdinand Kouassi K. BEHIBRO

POUR LE CLIENT
LE PRESIDENT



M. COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime

ANNEXE 1 : ETAT DES BIENS ET EQUIPEMENTS PRIS EN CHARGE

CLIENT:	CEI	DATE DE DEBUT:	DATE DE FIN:
VILLE:	ABIDJAN	TECHNICIENS:	NDA ANZARA YACOM
SITE:	D. TDA CHEDAF		
DOMAINE:	PLUMBRIE		

INFORMATIONS GENERALES SUR L'EQUIPEMENT									ETAT DE L'EQUIPEMENT	
N° D'ORDRE	DESIGNATION	MARQUE	TYPE	REFERENCE	N° SERIE	PUISSANCE ELECTRIQUE (KW)	LOCALISATION	ETAGE	OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS
1	WC A L'ANGLAIS		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
2	LAVE MAIN		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
3	PORTE PAPIER HYGIENIQUE		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
4	SIPHON DE LAVABO		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
5	ROBINET MURAL DE DOUCHE		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
6	FLEXIBLE DE DOUCHE		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
7	PORTE SERVIETTE		APPARENT				TOILETTE VISITEUR 1	RDC	ABSENT	A RACCORDER
8	ROBINET LAVABO POSE DE LAVABO						TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
9	VANNE D'ARRÊT						TOILETTE VISITEUR 1	RDC		
10	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VISITEUR 2	RDC		
11	ROBINET DE DOUCHE MURAL						TOILETTE VISITEUR 2	RDC		
12	LAVABO SUR PIED						TOILETTE VISITEUR 2	RDC		
13	FLEXIBLE DE DOUCHE						TOILETTE VISITEUR 2	RDC		
14	VANNE D'ARRÊT 1/2"						TOILETTE VISITEUR 2	RDC		
15	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VISITEUR 3	RDC		
16	ROBINET MURAL DE DOUCHE						TOILETTE VISITEUR 3	RDC		
17	FLEXIBLE DE DOUCHE						TOILETTE VISITEUR 3	RDC		
18	PORTE SAVON						TOILETTE VISITEUR 3	RDC	ABSENT	
19	PORTE SERVIETTE						TOILETTE VISITEUR 3	RDC	ABSENT	
20	PORTE PH						TOILETTE VISITEUR 3	RDC	ABSENT	
21	FLEXIBLE DE WC						TOILETTE VISITEUR 3	RDC	DEFILLANT	
22	ROBINET DE LAVABO						TOILETTE VISITEUR 4	RDC	VEUST	
23	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VISITEUR 4	RDC	VEUST	
24	PORTE PH						TOILETTE VISITEUR 4	RDC	VEUST	
25	PORTE SAVON LIQUIDE						TOILETTE VISITEUR 4	RDC	VEUST	
26	SIPHON DE LAVABO DIAM 1 1/2"						TOILETTE VISITEUR 4	RDC	VEUST	
27	TABLETTE DE LAVABO						TOILETTE VISITEUR 4	RDC	VEUST	
28	ROBINET DE PLESSAGE 1/2"						TOILETTE VISITEUR 5	RDC	VEUST	
29	PORTE PH						TOILETTE VISITEUR 5	RDC	VEUST	
30	PORTE SAVON LIQUIDE						TOILETTE VISITEUR 5	RDC	VEUST	
31	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VISITEUR 5	RDC	DEFILLANT	
32	TABLETTE DE LAVABO						TOILETTE VISITEUR 5	RDC	VEUST	
33	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VISITEUR 6	RDC		
34	LAVABO SUR PIED						TOILETTE VISITEUR 6	RDC		
35	MIROIR						TOILETTE VISITEUR 6	RDC		
36	TABLETTE DE LAVABO						TOILETTE VISITEUR 6	RDC		
37	PORTE SERVIETTE						TOILETTE VISITEUR 6	RDC		
38	PORTE PH						TOILETTE VISITEUR 6	RDC		
39	ROBINET DE LAVABO POSE						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
40	TABLETTE DE LAVABO						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
41	MIROIR						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
42	PORTE SERVIETTE						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
43	PORTE EPONGE						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
44	MIROIR DE DOUCHE						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
45	PORTE PH						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
46	FLEXIBLE DE DOUCHE						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
47	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VISITEUR 7	RDC		

48	PORTE BALAI DE WC					TOILETTE VISITEUR 7	RDC		
49	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE HOMME	RDC		
50	ROBINET DE LAVABO POSE					TOILETTE HOMME	RDC		
51	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE HOMME	RDC		
52	MIROIR					TOILETTE HOMME	RDC		
53	LAVABO					TOILETTE HOMME	RDC		
54	PORTE PH					TOILETTE HOMME	RDC		
55	MIROIR					TOILETTE DAME	RDC		
56	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE DAME	RDC		
57	ROBINET DE LAVABO POSE					TOILETTE DAME	RDC		
58	LAVABO SUR PIED					TOILETTE DAME	RDC		
59	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE DAME	RDC		
60	PORTE SERVIETTE					TOILETTE DAME	RDC	ABSENT	
61	PORTE SAVON LIQUIDE					TOILETTE DAME	RDC	ABSENT	
62	PORTE PH					TOILETTE DAME	RDC	ABSENT	
63	LAVABO SUR PIED					TOILETTE 1	R + 1	FISSURER	
64	ROBINET DE LAVABO POSE					TOILETTE 1	R - 1	DEFAILLANT	
65	RACCORD D'EAU FROIDE					TOILETTE 1	R + 1	RUITE	
66	PORTE BALAI DE WC					TOILETTE 1	R + 1		
67	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 1	R - 1	ABSENT	
68	PORTE SAVON					TOILETTE 1	R - 1	ABSENT	
69	PORTE PH					TOILETTE 1	R + 1	ABSENT	
70	MIROIR					TOILETTE 1	R - 1	ABSENT	
71	FLEXIBLE DE DOUCHE					TOILETTE 1	R + 1	ABSENT	
72	ROBINET MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 1	R + 1	DEFAILLANT	
73	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 2	R - 1		
74	MIROIR					TOILETTE 2	R + 1		
75	LAVABO SUR PIED					TOILETTE 2	R + 1		
76	PORTE SAVON LIQUIDE					TOILETTE 2	R + 1	ABSENT	
77	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 2	R + 1	ABSENT	
78	MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 2	R - 1	DEFAILLANT	
79	FLEXIBLE DE DOUCHE					TOILETTE 2	R + 1	DEFAILLANT	
80	PORTE SAVON					TOILETTE 2	R + 1	ABSENT	
81	MITIGEUR DE LAVABO POSE					TOILETTE 2	R + 1	DEFAILLANT	
82	PORTE BALAI DE WC					TOILETTE 3 DSD	R - 1	DEFAILLANT	
83	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 3 DSD	R - 1		
84	PORTE PH					TOILETTE 3 DSD	R - 1	ABSENT	
85	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 3 DSD	R - 1		
86	ROBINET MITIGEUR DE LAVABO POSE					TOILETTE 3 DSD	R - 1		
87	MIROIR					TOILETTE 3 DSD	R + 1		
88	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 3 DSD	R + 1	ABSENT	
89	PORTE SAVON LIQUIDE					TOILETTE 3 DSD	R + 1	ABSENT	
90	MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 3 DSD	R + 1	DEFAILLANT	
91	FLEXIBLE DE DOUCHE					TOILETTE 3 DSD	R - 1	DEFAILLANT	
92	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 4 DSEC	R - 1		
93	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 4 DSEC	R + 1	ABSENT	
94	LAVABO SUR PIED					TOILETTE 4 DSEC	R - 1		
95	PORTE SAVON LIQUIDE					TOILETTE 4 DSEC	R - 1	ABSENT	
96	MIROIR					TOILETTE 4 DSEC	R + 1		
97	MITIGEUR DE LAVABO POSE					TOILETTE 4 DSEC	R + 1		
98	MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 4 DSEC	R - 1		
99	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 4 DSEC	R - 1	ABSENT	
100	ROBINET MITIGEUR POSE					TOILETTE GÉNÉRAL	R - 1		

9

101	LAVABO SUR PIED						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
102	TABLIETTE DE LAVABO						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
103	MIROIR						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
104	MIXEUR DE DOUCHE						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
105	BIDET						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
106	PORTS SAVON						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
107	PORTS SERVIETTE						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
108	FLEXIBLE DE DOUCHE						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1	DEFAILLANT	
109	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
110	PORTE PH						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
111	WANNET D'ARRET U2						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
112	ROBINET SHARIF						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
113	PORTE BALAI DE WC						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
114	ROBINET DE BIDET						TOILETTE SECRETARIAT GENERAL	R - 1		
115										

CLIENT:	CEI
VILLE:	ABIDJAN
TITRE:	SIÈGE
DOMAINE:	PLUMBERIE

DATE DE DEBUT		DATE DE FIN	
TECHNICIENS		N'DA ANZARA PACOM	

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉQUIPEMENT									ÉTAT DE L'ÉQUIPEMENT	
N° D'ORDRE	DESIGNATION	MARQUE	TYPE	REFERENCE	N° SERIE	PUISSANCE ELECTRIQUE (kW)	LOCALISATION	ETAGE	OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS
1	WC A L'ANGLAIS						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES	PAS D'ABATTANT	
2	PORTE SERVIETTE						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES	A REMPLACER	
3	LAVABO						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES	FLEXIBLE A REMPLACER	
4	ROBINET LAVABO						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES	A REMPLACER	
5	PORTE SAVON						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES	PAS DE PORTE SAVON LIQUIDE	
6	VANNE D'ARRÊT	1521					RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES		
7	MIROIR						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES		
8	TABLETTE DE LAVABO						RDC POSTE DES GENDARMES	RDC POSTE DES GENDARMES		
9	PORTE PH						TOILETTE VISIBLER	RDC POSTE DES GENDARMES		
10	MIROIR						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
11	ROBINET LAVABO						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
12	TOILETTE DE LAVABO						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
13	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
14	PORTE PH						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
15	PORTE SERVIETTE						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
16	ROBINET DE LAVABO POSE						TOILETTE VCOMPTABLE	SOLS SOL		
17	ROBINET LAVABO MAIN POSE						CUISINE	SOLS SOL		
18	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE 3	SOLS SOL		
19	MIROIR						TOILETTE 3	SOLS SOL		
20	ROBINET DE LAVABO						TOILETTE 3	SOLS SOL	DEFILANT	
21	PORTE PH						TOILETTE 3	SOLS SOL	ABSENT	
22	PORTE SERVIETTE						TOILETTE 3	SOLS SOL		
23	BIDET						TOILETTE 3	SOLS SOL		
24	ROBINET DE BIDET						TOILETTE 3	SOLS SOL		
25	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE 4	SOLS SOL	A DEPANNER	
26	BACINOIRE						TOILETTE 4	SOLS SOL		
27	ROBINET DE LAVABO POSE						TOILETTE 4	SOLS SOL		
28	TABLETTE DE LAVABO						TOILETTE 4	SOLS SOL		
29	PORTE SAVON LIQUIDE						TOILETTE 4	SOLS SOL		
30	BIDET						TOILETTE 4	SOLS SOL		
31	PORTE PH						TOILETTE 4	SOLS SOL		
34	PORTE SAVON						TOILETTE 4	SOLS SOL		
35	MITIGEUR BDE BACINOIRE						TOILETTE 4	SOLS SOL		
36	PORTE EPONGE						TOILETTE 4	SOLS SOL		
37	TABLETTE DE LAVABO						TOILETTE 5	RDC		
38	PORTE SAVON						TOILETTE 5	RDC		
39	MIROIR						TOILETTE 5	RDC		
40	PORTE SERVIETTE						TOILETTE 5	RDC		
41	WC A L'ANGLAIS						TOILETTE 5	RDC		
42	PORTE PH						TOILETTE 5	RDC		
43	PORTE SERVIETTE						TOILETTE 5	RDC		
44	PORTE BROSSE DE WC						TOILETTE 5	RDC		
45	VANNE D'ARRÊT 1521						TOILETTE 5	RDC		
46	LAVABO						TOILETTE 6	1ER ETAGE		
47	ROBINET DE LAVABO MITIGEUR						TOILETTE 6	1ER ETAGE		
48	MIROIR						TOILETTE 6	1ER ETAGE		
49	FLEXIBLE SHAF						TOILETTE 6	1ER ETAGE		

50	CHAUFFE EAU 100 ML					TOILETTE 6	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
51	ROBINET					TOILETTE 7	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
52	MIROIR					TOILETTE 7	1ER ETAGE		
53	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 7	1ER ETAGE		
54	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 7	1ER ETAGE		
55	ROBINET LAVABO					TOILETTE 7	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
56	PORTE EPONGE					TOILETTE 7	1ER ETAGE		
57	PORTE BROSSE DE WC					TOILETTE 7	1ER ETAGE		
58	PORTE PH					TOILETTE 7	1ER ETAGE		
59	ROBINET LAVABO					TOILETTE 8	1ER ETAGE		
60	PORTE SAVON					TOILETTE 8	1ER ETAGE		
61	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 8	1ER ETAGE		
62	ABATTANT DE WC					TOILETTE 8	1ER ETAGE		
63	WC					TOILETTE 8	1ER ETAGE		
64	PORTE BROSSE					TOILETTE 8	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
65	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 8	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
66	FLEXIBLE SHATAFF					TOILETTE 8	1ER ETAGE	ABSENT	
67	VANNE D'AGRET 1521					TOILETTE 8	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
68	ROBINET MITIGEUR DE LAVABO POSE					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
69	ROBINET MITIGEUR DE BAIN DOUCHE POSE					TOILETTE 9	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
70	ROBINET DE DOUCHE					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
71	ROBINET DE DOUCHE					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
72	ROBINET MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
73	MIROIR					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
74	BIDET					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
75	PORTE EPONGE					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
76	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
77	PORTE PH					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
78	FLEXIBLE DE BAIN DOUCHE					TOILETTE 9	1ER ETAGE	DEFAILLANT	
79	PORTE SAVON LIQUIDE					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
80	CHAUFFE EAU 50L					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
81	MITIGEUR DE BIDET					TOILETTE 9	1ER ETAGE		
82	PORTE SAVON					TOILETTE 10	RDC		
83	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 10	RDC		
84	PORTE PH					TOILETTE 10	RDC		
85	MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 10	RDC		
86	FLEXIBLE DE DOUCHE					TOILETTE 10	RDC		
87	MITIGEUR DE BIDET					TOILETTE 10	RDC		
88	MITIGEUR DE LAVABO POSE					TOILETTE 10	RDC		
89	LAVABO					TOILETTE 10	RDC		
90	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 10	RDC		
91	BIDET					TOILETTE 10	RDC		
92	ROBINET DE BIDET					TOILETTE 11	RDC		
93	BIDET					TOILETTE 11	RDC		
94	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 11	RDC		
95	FLEXIBLE SHATAFF					TOILETTE 11	RDC		
96	ROBINET MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 11	RDC		
97	ROBINET MITIGEUR DE DOUCHE					TOILETTE 11	RDC		
98	PORTE SAVON					TOILETTE 11	RDC		
99	PORTE PH					TOILETTE 11	RDC		
100	ROBINET DE DOUCHE SERVALE					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	
101	ROBINET DE LAVABO POSE					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	
102	PORTE BAJAI					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	
103	SIPHON DE LAVABO					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	

104	COLONNE DE DOUCHE					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	
105	PORTE PH					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	
106	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 12	RDC	DEFAILLANT	
107	MIROIR					TOILETTE 12	RDC		
108	PORTE SAVON					TOILETTE 12	RDC	ABSENT	
109	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 13	RDC		
110	ROSET					TOILETTE 13	RDC		
111	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 13	RDC		
112	MITIGEUR DE LAVABO POSE					TOILETTE 13	RDC		
113	MIROIR					TOILETTE 13	RDC		
114	PORTE SAVON					TOILETTE 13	RDC		
115	ROBINET MURALE DE DOUCHE MITIGEUR					TOILETTE 13	RDC		
116	MITIGEUR DE BAINOIRE					TOILETTE 13	RDC		
117	FLEXIBLE DE BAINOIRE					TOILETTE 13	RDC		
118	FLEXIBLE DOUCHE					TOILETTE 13	RDC		
119	PORTE PH					TOILETTE 13	RDC		
120	EVACUATION EP					TOILETTE 13	RDC		
121	ROBINET POSE DE LAVABO					TOILETTE 14	RDC		
122	PORTE PH					TOILETTE 14	RDC	DEFAILLANT	
123	LAVABO					TOILETTE 14	RDC	ROPHON A CORRIGER	
124	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 14	RDC		
125	ROBINET DE DOUCHE MURALE					TOILETTE 14	RDC	FLEXIBLE DE DOUCHE DEFAILLANT	
126	MIROIR 60 X 50					TOILETTE 14	RDC	DEFAILLANT	
127	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 14	RDC	ABSENT	
128	LAVABO 60 CM					TOILETTE 14	RDC	A DEBARRASSER	
129	ROBINET LAVABO POSE					TOILETTE 14	RDC	A REMPLACER	
130	ROPHON DE LAVABO					TOILETTE 14	RDC	DEFAILLANT	
131	PORTE SERVIETTE					TOILETTE 14	RDC	DEFAILLANT	
132	BROSSA DE WC					TOILETTE 15	RDC		
133	LAVABO					TOILETTE 15	RDC	FISSURE	
134	ROBINET LAVABO					TOILETTE 15	RDC		
135	MIROIR					TOILETTE 15	RDC		
136	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 15	RDC	PAS D'ABATTANT DE WC	
137	ROPHON DE LAVABO					TOILETTE 15	RDC	DEFAILLANT	
138	COUVERCLE DE WC					TOILETTE 15	RDC	ABSENT	
139	PORTE PH					TOILETTE 15	RDC	ABSENT	
140	PORTE SAVON LIQUIDE					TOILETTE 15	RDC	ABSENT	
141	MECANISME DE WC					TOILETTE 15	RDC	DEFAILLANT	
142	ROBINET DE LAVABO POSE					TOILETTE 16	RDC		
143	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 17	RDC		
144	ROBINET DE DOUCHE					TOILETTE 17	RDC		
145	COLONNE DE DOUCHE					TOILETTE 17	RDC		
146	MIROIR					TOILETTE 17	RDC		
147	PORTE PH					TOILETTE 17	RDC		
148	DONNEE DE ROPHON					TOILETTE 17	RDC	DEFAILLANT	
149	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 17	RDC		
150	WC					TOILETTE 17	RDC	ABSENT	
151	TABLETTE DE LAVABO					TOILETTE 18	RDC	DEFAILLANT	
152	MIROIR					TOILETTE 18	RDC		
153	ROBINET DE LAVABO POSE					TOILETTE 18	RDC	VEUST	
154	MIROIR					TOILETTE 18	RDC		
155	LAVABO					TOILETTE 18	RDC		
156	WC A L'ANGLAIS					TOILETTE 18	RDC	PAS D'ABATTANT	
157	PORTE SAVON					TOILETTE 18	RDC		
158	ROBINET DE DOUCHE					TOILETTE 18	RDC	DEFAILLANT	
159	ROBINET DE PUSAGE J4					TOILETTE 18	RDC	DEFAILLANT	

9

**ANNEXE 2 : DESCRIPTIF DETAILLE DES OPERATIONS PREVENTIVES
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**



ATTESTATION D'ASSURANCES

**POLICE D'ASSURANCE
MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE N°MRD559933**

Nous soussignés, **SUNU ASSURANCES IARD CÔTE D'IVOIRE**, 01 B.P. 3803 Abidjan 01, siège social Avenue BOTREAU Roussel, Immeuble SUNU, attestons par la présente que :

**UNIVELECT S A S
11 BP 2943 ABIDJAN 11**

a souscrit une police d'assurance **MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE** par l'intermédiaire **OUMAR**, sous le numéro **MRD559933** du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Activités déclarées : **FOURNITURE, TRAVAUX ET MAINTENANCE EN ÉLECTRICITÉ, CLIMATISATION, ALIMENTATION DE SECOURS ET PLOMBERIE -ETUDES TECHNIQUES ET AUDIT ENERGETIQUE**

Situation géographique : **Marcory, Zone 4C, 25 Rue Paul Langevin, Face Parker Place et Bouaké**

Les garanties s'exercent dans les conditions et limites fixées par le contrat d'assurance dont les références figurent en annexe.

La présente attestation ne peut en aucun cas engager **SUNU Assurances IARD CÔTE D'IVOIRE** au-delà des limites fixées par les clauses et dispositions du contrat auxquelles elle se réfère.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le **17 janvier 2025**



SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire

Entreprise régie par le Code des Assurances - SA au Capital de 5 000 000 000 F CFA entièrement libéré
R C CI-ABJ-1997-B-211398 - C C 6000850 Q - Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel - 01 BP 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 27 20 25 18 18 - E-mail : cotedivoire.iard@sunu-group.com - Site Web : www.sunu-group.com



ATTESTATION D'ASSURANCES

POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, **SUNU ASSURANCES IARD CÔTE D'IVOIRE**, 01 B.P. 3803 Abidjan 01 siège social Avenue BOTREAU Roussel, Immeuble SUNU, attestons par la présente que :

UNIVELECT S A S
11 BP 2943 ABIDJAN 11

a souscrit une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** par l'intermédiaire **OUMAR**, sous le numéro **RCX559934** du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Activités déclarées : § **FOURNITURE, TRAVAUX ET MAINTENANCE EN ÉLECTRICITÉ, CLIMATISATION, ALIMENTATION DE SECOURS ET PLOMBERIE -ETUDES TECHNIQUES ET AUDIT ENERGETIQUE**

Situation géographique : **Marcory, Zone 4C, 25 Rue Paul Langevin, Face Parker Place**

Les garanties s'exercent dans les conditions et limites fixées par le contrat d'assurance dont les références figurent en annexe.

La présente attestation ne peut en aucun cas engager **SUNU Assurances IARD CÔTE D'IVOIRE** au-delà des limites fixées par les clauses et dispositions du contrat auxquelles elle se réfère.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le **17 janvier 2025**



SUNU Assurances IARD Côte d'Ivoire

Entreprise régie par le Code des Assurances - SA au Capital de 5 000 000 000 F CFA entièrement libéré
R.C. CI-ABJ-1997-B-211398 - C.C. 6000850 Q - Immeuble SUNU, Avenue Botreau Roussel - 01 BP 3803 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 27 20 25 18 18 - E-mail : cotedivoire.iard@sunu-group.com - Site Web : www.sunu-group.com



**Dites tout à notre Centre de Relation Client
votre avocat en interne**

25 210 18 710

relationclient@univelect.com



www.univelect.com